
Le 15 mars 2013

Objet : note de synthèse.

Synthèse de la journée d'échanges techniques (JET) sur le « financement de la conservation de la nature et de la biodiversité » – 20 février 2013 au MEDDE à Paris

Cadre de la journée

Cette journée d'échange technique s'inscrit dans une démarche plus large visant à mieux faire comprendre les instruments financiers européens pour la nature et la biodiversité et à mobiliser les gestionnaires d'espaces naturels sur cette question.

Cette démarche comprend l'élaboration de propositions et préconisations (JET), la mise en œuvre des ces préconisations et propositions dans une région test (La Lorraine) et l'organisation d'une conférence nationale à Metz à l'automne 2013 pour en faire un bilan et informer les acteurs de la conservation de la nature et de la biodiversité sur les financements disponibles pour le financement de leurs projets durant la période 2014-2020.

D'autres régions pourraient être associées à cette démarche si elles le souhaitent.

Eléments de bilan de la période 2007-2013

- des informations incomplètes sur la mise en œuvre des Fonds européens en particulier au niveau du FEADER ;
- des budgets disponibles dans chaque Région ;
- des actions soutenues très diverses ; étude, observatoires, suivi scientifique, actions de protection et de valorisation de la faune et de la flore, des milieux, maisons de la nature, animation, actions de sensibilisation et de communication, conférence, salons, ingénierie écologique, etc.
- des bilans assez variables d'une Région à une autre ;
- une certaine sous-utilisation des budgets disponibles ;
- une quasi absence de projets du Fonds social européen (FSE) dans la thématique nature et biodiversité ;
- peu de projets dans certains domaines comme les services écosystémiques ;
- quasiment aucun projet « intégré » dans les volets recherche et innovation, PME, énergie, etc.
- une bonne valorisation de l'instrument Interreg (volet transfrontalier et transnational en particulier) ; mais plus du fait des collectivités territoriales que des associations régionales et locales ;
- la possibilité de financer des projets concernant la nature et la biodiversité dans de nombreux programmes européens ayant des priorités transversales : citoyenneté, jeunesse, éducation tout au long de la vie, etc.

- peu de coordination des instruments FEADER/FEDER/LIFE+/Interreg excepté la coordination FEADER/FEDER sur Natura 2000 mais cette coordination a été programmée depuis le niveau national (affectation des budgets nationaux entre les 2 instrument) ;
- pas d'organisation, de structuration des acteurs régionaux vis à vis de la programmation ce qui peut induire une certaine concurrence dans la mobilisation des financements ;
- pas d'implication dans la gestion des programmes du fait en particulier que les autorités de gestion n'ont pas associé ces acteurs locaux dans les instances de gestion ;
- une lourdeur administrative et financière dans la préparation et la gestion des financements qui a rebuté de nombreuses structures ;
- des modalités de financement pas toujours adaptées au fonctionnement des acteurs locaux ;
- une inadaptation structurelle des organisations régionales de conservation de la nature dans le développement de projets innovants, les exigences de programmation, la logique de projets, etc.

Perspectives et points de vigilance pour la période 2014-2020

Les éléments clés de la nouvelle approche pour 2014-2020 :

- un cadre politique « Europe 2020 » et 11 objectifs thématiques ;
- un cadre stratégique commun à tous les Fonds (FEADER/FEDER/FSE/FEAMP) et une coordination de ces Fonds ;
- 3 catégories de Régions : Convergence, Transition (nouvelle catégorie intermédiaire incluant une dizaine de régions française métropolitaines) et Compétitivité ;
- des démarches territoriales : LEADER, investissements territoriaux intégrés (ITI), développement local mené par les acteurs locaux, programmes inter-régionaux (massifs), programme de coopération de type Interreg qui pourront permettre de développer des projets dans le domaine de la conservation de la nature et de la biodiversité ;
- une priorité donnée aux objectifs de Recherche et Innovation, PME, énergie qui devront représenter au minimum 80% des dépenses des programmes régionaux ;
- des budgets globalement en réduction ;
- les conseils régionaux devraient être autorités de gestion (et de coordination) pour l'ensemble et l'essentiel des Fonds avec des cadres qui seront précisés dans la future loi de décentralisation
- maintien de l'instrument LIFE+ mais avec le souhait de projets LIFE « intégrés » dans le cadre de projets pluri-fonds.

Points de vigilance :

- La mise en place des démarches territoriales au niveau national et régional,
- Le développement de l'approche « appels à projets » dans la mise en œuvre des Fonds,
- Une participation accrue des acteurs économiques et sociaux, des associations,
- L'intégration des projets nature et biodiversité dans les objectifs 5 « changement climatique et risques » et 6 « environnement » dans le contrat de partenariat et dans les programmes régionaux
- Pouvoir s'appuyer sur les programmation régionale de type SRCAE (climat-air-énergie), PCE (continuités écologiques), plan biodiversité lorsqu'ils existent

Les grands enjeux pour la période 2014-2020

- 1) **Enjeux politiques** ; faire en sorte que la conservation de la nature et de la biodiversité, dans toutes ses composantes, reste une priorité en tant que telle et soit intégrée comme une exigence dans les autres priorités des programmes opérationnels régionaux en particulier les objectifs de recherche et d'innovation, d'économie à faible intensité de carbone, l'adaptation au changement climatique et les risques naturels ainsi que les objectifs sociaux.
- 2) **Enjeux financiers** par le maintien d'une part significative de budget consacré à la conservation de la nature et de la biodiversité dans la programmation budgétaire 2014-2020 et par la mobilisation des moyens nationaux et régionaux pour assurer le co-financement des actions.
- 3) **Enjeux structurels** par la capacité des organisations de conservation de la nature et de la biodiversité à coordonner leurs actions au niveau régional, développer des projets innovants, s'insérer dans les logiques des appels à projets, gérer administrativement et financièrement des projets intégrés et des projets transnationaux.
- 4) **Enjeux de gouvernance** sur la place et le rôle des organisations de conservation de la nature et de la biodiversité dans la préparation et la gestion des programmes régionaux, inter-régionaux et transnationaux et sur leur capacité à s'impliquer dans cette préparation et cette gestion.

Propositions

- 1) **Approfondir la connaissance de l'utilisation des financements européens durant la période 2007-2013 (en particulier du FEADER), rassembler les bonnes pratiques régionales et interrégionales et les diffuser.**
- 2) **Agir avec le niveau régional pour mobiliser les organisations de conservation de la nature et de la biodiversité pour une implication et une participation dans la préparation et la gestion des programmes.**
- 3) **Aider les organisations de conservation de la nature et de la biodiversité à proposer des programmes, des projets et des partenariats plus en phase avec les priorités politiques (innovation, services écosystémiques par exemple) et les exigences des instruments financiers européens (projets transnationaux, projets intégrés, logique d'appels à projets, etc.)**
- 4) **Demander une simplification et une homogénéisation des procédures d'attribution des aides européennes : règles de mise en concurrence assouplies, avance de trésorerie, prise en compte du bénévolat, acceptation des projets en consortium, programmation pluriannuelle, etc.**

- 5) Se doter au niveau national ou interrégional ou régional d'une équipe d'assistance aux porteurs de projets – équipe indépendante des porteurs de projets et des financeurs – avec pour missions l'aide au montage des projets régionaux, interrégionaux, des projets intégrés et l'assistance à la gestion administrative et financière. Mobiliser pour cela les crédits d'accompagnement des Fonds structurels en régions.**
- 6) Faire un suivi national de la programmation et de la mise en œuvre des fonds du cadre stratégique. Mettre en place les outils pour connaître, suivre, mesurer, comparer, évaluer les projets soutenus durant la période 2014-2020 et diffuser cette information, poursuivre les échanges engagés durant le JET du 20 février.**
- 7) Communiquer, diffuser ces informations et favoriser les échanges entre acteurs régionaux concernés**

Conclusion

En conclusion, il a été convenu que l'ensemble des informations échangées serait disponible sur le site de la JET (et le site d'Enviropea) et que les échanges entre les participants seraient maintenus à partir de ce site. Une large diffusion des informations émanant des niveaux nationaux et régionaux sera un élément de mobilisation supplémentaire pour soutenir les démarches engagées par chacun à son niveau d'intervention.

Par ailleurs les réflexions de la JET et les recommandations faites devront à terme s'inscrire dans une réflexion plus large et des propositions sur la problématique du financement de la conservation de la nature et de la biodiversité : quelles valeurs, quelle économie, quels instruments financiers, qui payent ?